

AR PREFECTURE

016-241600527-20160530-DEL IB2016046-DE  
Reçu le 02/06/2016

**Communauté de Communes  
Bandiat-Tardoire**

-----  
**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire**  
-----

**REPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE**

**Afférent au Conseil  
Communautaire : 33  
En exercice : 33  
Qui ont pris part à la  
délibération : 32**

**Date de convocation  
24 mai 2016  
Date d'affichage  
2 juin 2016**

**Délibération  
N°2016/046**

**Objet :**

Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
SPANC.

**Séance du 30 mai 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mai à 20h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chazelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Président.

**Présents :**

Agris  
Bunzac  
Chazelles  
Coulgens  
Pranzac  
Rancogne  
Rivières  
La Rochefoucauld

La Rochette  
Saint-Adjutory  
Saint-Projet-Saint-Constant  
Taponnat- Fleurignac  
Yvrac et Malleyrand

MM. Vimpère, Piveteau,  
M. Beaucourt,  
MM. Brouillet (a reçu pouvoir de M. Bardoulat), Rolland, Mme Damour,  
M. Merle,  
MM. Lac, Abelard,  
M. Gonzalez-Remartinez (a reçu pouvoir de M. Bironneau),  
MM. Cuny (a reçu pouvoir de Mme Nicoulaud), Dutoyer, Mme Massignac,  
MM. Fersing, Vallée (a reçu pouvoir de M. Vayssière), Mme Ottolini (a reçu pouvoir de Mme Martinez),  
MM. Ringeade, Bault,  
M. Boutenègre,  
MM. Marsaud (a reçu pouvoir de Mme Mongondry), Callec,  
MM. Jacob-Juin, Rouhier,  
MM. Geiger (a reçu pouvoir de M. Lavergne), Pucek,

**Absents excusés :**

Marillac-le-Franc  
Rivières  
La Rochefoucauld

Saint-Projet-Saint-Constant  
Taponnat- Fleurignac

M. Bardoulat (a donné pouvoir à M. Brouillet), Mme Lavergne (a donné pouvoir à M. Geiger)  
Mme Nicoulaud (a donné pouvoir à M. Cuny),  
MM. Vayssière (a donné pouvoir à M. Vallée), Bironneau (a donné pouvoir à M. Gonzalez-Remartinez), Mme Martinez (a donné pouvoir à Mme Ottolini),  
Mme Mongondry (a donné pouvoir à M. Marsaud),  
Mme Dexet,

**Secrétaire de séance : M. Merle**

Un rapport sur le prix et la qualité du service concernant l'activité 2015 doit être présenté au Conseil Communautaire et remis à la Préfecture après délibération.

Ce rapport comporte en grande ligne les caractérisations techniques du service (notamment l'activité 2015), la tarification et les recettes du service ainsi que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Après présentation du rapport annuel 2015, le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- Valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour l'année 2015.

*Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Jean-Marc BROUILLET,*



*[Handwritten signature]*